

Sezione della Svizzera Italiana

Nicola Gianinazzi

Riassumo in breve le tematiche principali che ci hanno impegnato in questo semestre:

1. Forniamo regolarmente consulenze individuali a colleghi psicologi e psicoterapeuti, nonché occasionalmente a istituti di formazione svizzeri ed esteri e ad altre istituzioni.
2. La formazione continua si sta ormai consolidando come offerta di corsi generici e comuni (ma anche specifici per chi desidera approfondire un determinato aspetto della sua pratica) portata avanti in collaborazione con l'Istituto Ricerche di Gruppo (IRG). Da settembre del 2015 questo avviene nel quadro di riferimento formativo denominato ASP-Integral-IRG. In questo modo l'IRG può offrire ai membri ASP un programma di qualità completo e à la carte, con uno sconto del 30%.
3. A livello di accreditamenti federali definitivi la sezione della Svizzera italiana dell'ASP resta molto attiva sempre in stretta collaborazione con gli organi centrali dell'associazione. Questo ha permesso al nostro membro collettivo

IRG di costituire - con altri 7 partner svizzero tedeschi e romandi - un «prototipo di accreditamento transteorico», il cui dossier è stato consegnato a Berna in marzo.

4. La sezione della Svizzera italiana dell'ASP si adopera inoltre occupandosi di questioni cruciali - istituzionali, assicurative e giuridiche - legate all'ambito degli stage di pratica clinica e alle loro condizioni quadro. In particolare collabora anche nell'elaborazione della Tarifstruktur (struttura tariffaria) e della raccolta dati indispensabili per un futuro accesso alla LAMal.
5. Il progetto di «Scienza psicoterapeutica» (SPT/PTW) continua a svilupparsi sul nostro territorio attraverso collaborazioni con il settore privato e quello pubblico, sia in Svizzera che all'estero.

Nicola Gianinazzi, membro di comitato, responsabile per la politica professionale e i membri della Svizzera italiana



Section Suisse italienne

Nicola Gianinazzi

Voici un bref résumé des principaux thèmes auxquels nous nous sommes consacrés ces six derniers mois :

1. Nous proposons régulièrement des conseils individuels aux psychologues et psychothérapeutes, aux instituts de formation suisses et étrangers et à d'autres organismes.
2. La formation postgrade s'est entretemps consolidée et comprend une offre de cours générale mais aussi spécifique pour tous ceux qui souhaitent approfondir un aspect particulier de leur pratique. Elle est organisée en collaboration avec l'Istituto Ricerche di Gruppo (IRG). Depuis 2015, elle a lieu dans le cadre de l'offre de formation postgrade portant la dénomination ASP-Integral-IRG. L'IRG est ainsi en mesure de proposer aux membres ASP un programme de qualité complet et à la carte, avec un rabais de 30%.
3. La section Suisse italienne reste très active et travaille en étroite collaboration avec les instances centrales de l'association en vue de

l'accréditation fédérale définitive. Ainsi l'IRG, notre membre collectif, a pu élaborer un «prototype d'accréditation transthéorique» avec 7 autres partenaires situés en Suisse alémanique et en Romandie. Le dossier correspondant a été déposé à Berne en mars.

4. La section Suisse italienne s'occupe aussi des questions centrales institutionnelles de droit et d'assurance en lien avec la pratique clinique et leurs conditions-cadre. Elle travaille notamment à l'élaboration d'une structure tarifaire et recueille des données pour l'accès futur à la LAMal.
5. Dans notre champ d'activité, le projet «Science psychothérapeutique» (SPT/PTW) prend forme par la collaboration avec le secteur privé et public en Suisse et à l'étranger.

Nicola Gianinazzi, membre de comité, responsable pour la politique de profession et prise en charge de membres en Suisse italienne



Section Suisse romande

Bruno de Raemy



Une partie de mon activité consiste comme d'habitude à soutenir les membres ou membres potentiels dans leurs questions et préoccupations, notamment au sujet de leur admission à l'ASP. Nous recevons un nombre important de demandes de thérapeutes qui pensent avoir plus de chance d'être admis auprès de l'ASP que de la FSP. Cette situation appartient au passé. Avant l'entrée en vigueur de la LPsy, l'ASP avait encore le choix d'édicter ses propres critères, principalement celui de reconnaître la valeur et la pertinence d'études académiques dans les domaines tel que la philosophie ou la théologie comme base pour la formation postgrade de psychothérapeute. Désormais les critères d'admission sont un reflet de la loi et donc équivalents d'une association à l'autre.

A ce sujet, je rappelle qu'il existe la possibilité de recevoir une heure de coaching payant de la part de l'ASP. Ce coaching permet d'analyser de manière personnalisée le dossier qu'un candidat souhaite soumettre avant de prendre le risque financier de faire une demande formelle.

Depuis de nombreux mois, le dossier d'accréditation a occupé largement nos ressources. Je remercie les directeurs des trois instituts genevois Norbert Apter pour l'ODEF, Jacques Stitelmann

pour l'Atelier et Mireille Binet le Centre AT Genève pour leur patience, leur persévérance et l'énorme travail qu'ils ont fourni et qui permettra de continuer à offrir en suisse romande une formation de psychothérapeute de grande qualité sous le patronage de l'ASP Integral. La première journée commune de formation postgrade et de formation continue organisée par les instituts du Pôle romand aura lieu le samedi 29 octobre 2016 sur le thème : «Regards Croisés : étude de cas comparés»

Ce sera l'occasion d'élaborer ensemble des analyses de cas selon plusieurs orientations théoriques : psychodrame, poïétique et analyse transactionnelle. Vous trouverez prochainement les détails pratiques pour vous inscrire dans la rubrique «Agenda» du site web de l'ASP.

Au nom de la section romandie je souhaite la très cordiale bienvenue à Mme Marianne Roth notre nouvelle directrice depuis le début de l'année et j'adresse mes profonds remerciements à M Emil Stutz pour la si agréable qualité de notre collaboration au fil des années.

Bruno de Raemy, Vice-président, responsable pour la politique de profession et prise en charge de membres en Suisse romande